



Communiqué aux familles

Lors de l'élaboration du projet de territoire, les élus ont souhaité harmoniser le fonctionnement dans les accueils de loisirs (A.L.S.H), afin de permettre à tous les enfants habitants l'une des 16 communes d'y avoir accès, pour des loisirs et des activités de bonne qualité, et faciliter les échanges d'animation entre Accueils de loisirs

La prise de compétence doit permettre un meilleur service aux familles du territoire, avec un tarif unique pour l'ensemble des ALSH, selon le quotient familial.

Grâce à la mise en place d'un projet pédagogique commun à tous les accueils de loisirs, des activités accrues et une équipe polyvalente, nous souhaitons apporter le meilleur aux enfants du territoire.

C'est avec ces objectifs, qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la communauté de communes prend la compétence Enfance-Jeunesse.

Cela concerne les 6 accueils de loisirs du Castelrenaudais et l'accueil de loisirs Oxygène pour les 11-17 ans.

Ce qui change pour les familles à partir du 1^{er} janvier :

- Tous les enfants du territoire ont accès à l'ensemble des accueils de loisirs, dans la limite des places disponibles. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée, sans priorisation.
- Les inscriptions se font dorénavant à la journée pour le mercredi et à la semaine pour les vacances scolaires.
- La tarification est harmonisée, et varie selon le quotient des familles.
- La facturation sera établie par la Communauté de communes

Ce qui ne change pas :

- Les inscriptions se font selon les accueils de loisirs, soit en mairie, soit auprès de l'A.L.S.H lui-même, selon les jours d'ouverture et horaires habituels.
- Les horaires d'ouverture des accueils de loisirs restent les mêmes.

Pour plus de renseignements et de détails, inscriptions, horaires, tarification, consulter le site internet du Castelrenaudais.

Pour la Présidence et par délégation,
Le Vice-Président
Patrice POTTIER

